

Commune de Thuès-Entre-Valls

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE THUES ENTRE VALLS

- : - : - : - : - : - : -

Tableau annuel d'avancement au Grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe N° 17/2024

Le Maire de Thuès-Entre-Valls

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 29/11/2024 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

• **Article 1 :**

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promovable à compter du
ROSES Guy	Adjoint technique principal de 2ème classe 9ème échelon	01/01/2025

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 1 homme

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 homme

- **Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au **Centre de Gestion des Pyrénées Orientales**, afin que celui-ci en assure la **publicité**.

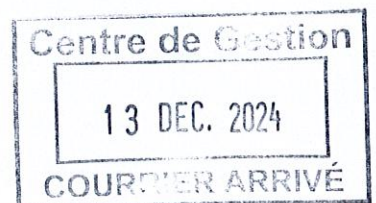
Fait à Thuès-Entre-Valls, le 29/11/2024

Le Maire, Rouch Jean-Jacques

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau

-Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



C. G

Commune de Thuès-Entre-Valls

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE THUES ENTRE VALLS

- : - : - : - : - : - : -

Tableau annuel d'avancement au Grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe N° 18/2024

Le Maire de Thuès-Entre-Valls

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs Territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 29/11/2024 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

• **Article 1 :**

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promovable à compter du
ROUGALLE Corinne	Adjoint administratif principal de 2ème classe 9ème échelon	01/01/2025

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 1 femme

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 femme

- **Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Thuès-Entre-Valls, le 29/11/2024

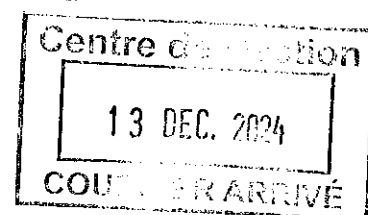
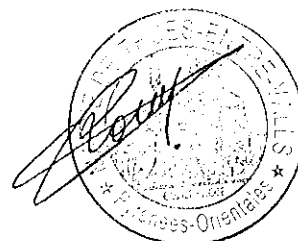
Le Maire, Rouch Jean-Jacques

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau

-Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



Rouch

C. G